

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 12 décembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/73
Rapporteur : M. Sacha VUADENS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/73 concernant l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM),
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à lancer les mandats nécessaires à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 880'000.- TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à lancer les études complémentaires à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) ;
4. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- TTC ;
5. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans pour l'élaboration du PDCoM et en 5 ans pour les études complémentaires ;
6. de prendre acte du besoin en ressources internes pour conduire certaines études du Service du territoire ;
7. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 160'000.-, destiné à financer la création d'un poste de travail à 100% en CDI ;
8. de prendre acte du préavis N° 2022/73 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ».

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 13 décembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :